



Reconnaissance de dette non respectée

Par **lusten**, le **16/07/2010** à **09:49**

Bonjour,
J'ai signé une reconnaissance de dette il y a environ 2 mois. La personne nous doit 3500€ en 10 mensualités. La première échéance était prévue pour le 10 juillet.
La personne nous avait demandé un report de 2 mois par téléphone, nous l'avons raccourci à 1 mois en lui demandant un courrier de confirmation de sa demande.
Nous n'avons jamais reçu ce courrier.
Je souhaite envoyer un recommandé AR de mise en demeure. Je ne sais pas si je dois réclamer la somme totale ou bien juste la 1ère mensualité ?
Combien de temps après la rédaction de la reconnaissance de dette avons-nous pour l'acté ?
Mme Lustenberger

Par **chris_idv**, le **16/07/2010** à **11:18**

Bonjour,
Si vous êtes le créancier, ce n'est pas à vous de signer la reconnaissance de dettes mais à votre débiteur...
Comme le remboursement s'annonce mal, vous avez intérêt à demander la déchéance du terme et à exiger le remboursement immédiat et intégral.
Cordialement,